

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 01 Mars 1999 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Alain Mathieu, Victor Bernard, Pierre Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Étaient absent: Monsieur Victor Bernard,  
Monsieur Christian Roy.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

22-99 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session est adopté tel que présenté.

ADOPTE

23-99 **ADOPTION DU DERNIER PROCES-VERBAL**

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 01 février 1999 est adopté tel que présenté.

ADOPTE

24-99 **CLUB PARENTAIDE - AIDE FINANCIERE**

ATTENDU la demande d'aide financière du Club Parentaïde pour l'année 1999 - 2000.

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor  
participera pour un montant de 300,00 \$ à la campagne  
de financement du Club Parentaïde pour l'année 1999 -  
2000.

ADOPTE

25-99

**DEMANDE DE SOUMISSION - ASPHALTAGE ET RAPIECAGE**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, des soumissions à la tonne pour la pose de  
béton bitumineux et de rapiéçage dans les rues de la  
Municipalité de Saint-Victor aux entrepreneurs  
suivants:

Pavage Sartigan  
Pavage de Beauce  
Pavage Jean-Luc Roy

L'assiette de rue devra être préparé pour recevoir  
l'asphalte. L'asphalte devra être étendue à l'aide  
d'un profileur compacteur et roulée, le tout selon les  
règles de l'art. Les soumissions, sous enveloppes  
scellées et identifiées **SOUMISSION POUR ASPHALTE**  
seront reçues jusqu'à 14:00 heures le 09 avril 1999 au  
bureau du Secrétaire-trésorier, 287 Rue Marchand Saint-  
Victor G0M 2B0 pour être ouverte Lundi le 12 avril  
1999 à 20:00 heures.

Le conseil ne s'engage pas à accepter ni la plus basse  
ni aucune des soumissions.

Les travaux devront être fait à la demande de  
l'inspecteur municipal Monsieur Léo-Guy Jacques.

ADOPTE

26-99

**MANDAT AU MAIRE ET SECRETAIRE TRESORIER**

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de mandater le Maire Monsieur Jean-Paul  
Bernard et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Marc

Bélangier à signer tous les documents nécessaire pour les deux refinancement de notre emprunt soit pour le montant de 41400 \$ échéant le 24 mai 1999 et l'emprunt au montant de 41 400 \$ échéant le 16 mai 1999.

ADOPTE

27-99

**DEMANDE A LA M.R.C. ROBERT-CLICHE - REGROUPEMENT ASSURANCE GENERAL**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande à la M.R.C. Robert-Cliche de faire l'étude pour le regroupement des Assurances générales des municipalités de la M.R.C. Robert-Cliche.

ADOPTE

28-99

**DEMANDE A LA SURETE DU QUEBEC**

ATTENDU que pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la Cour du Québec du district judiciaire de Beauce il est nécessaire d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, au nom de la municipalité de Saint-Victor, des constats d'infraction.

Par conséquent:

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1) d'autoriser généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la municipalité de Saint-Victor un constat d'infraction pour toute infraction à la Loi sur les véhicules hors routes.

ADOPTE

29-99

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

115	Hydro-Québec	1	120,28	\$
116	Téléphone Saint-Victor		547,93	\$
127	Hydro-Québec	1	164,15	\$
128	Québectel Mobilité		70,64	\$
129	Québectel		57,50	\$
139	Hydro-Québec	1	126,17	\$
143	Société Canadienne des Postes		739,32	\$
144	Hydro-Québec		215,31	\$
145	Hydro-Québec		67,07	\$
146	Hydro-Québec		664,55	\$
147	Hydro-Québec		136,11	\$
160	Hydro-Québec		663,71	\$
161	Hydro-Québec	6	073,88	\$
164	S.A.A.Q.	4	186,00	\$
165	S.A.A.Q.	4	725,00	\$
180	Supérieur Propane		169,34	\$
181	Bernard Jolicoeur		69,01	\$
182	Gestion centre de couture Perron		13,78	\$
183	Garage Marc Bureau		124,08	\$
184	Centre de plongée de la Beauce		98,92	\$
185	Formiciel		68,86	\$
186	Formules d'affaires CCL		186,63	\$
187	Arboriculture de Beauce		181,17	\$
188	Plomberie Jacques Roy		251,85	\$
189	Hercule Fortin Inc.		38,25	\$
190	Québectel Mobilité		41,30	\$
191	Elyps		120,78	\$
192	C.R.S.B.P.		57,51	\$
193	Ass. des chefs services d'incendie		143,78	\$
194	Biolab		86,04	\$
195	Les pneus beaucerons		153,21	\$
196	Extincteurs Kaouin		14,66	\$
197	Sifto Canada	2	336,41	\$
198	Garage Agricole Alain Bolduc		319,74	\$
199	Bureautique Guy Drouin		48,89	\$
200	Ateliers F.L.P.H.		857,41	\$
201	Armand Lapointe Equipement		128,85	\$
202	Boivin et Gauvin	1	740,10	\$
203	Praxair		181,77	\$
204	Clearnet		50,84	\$
205	Centre du Camion Amiante	1	004,02	\$
206	Garage Irénée Groleau		100,26	\$
207	Raynald Lessard		20,00	\$
208	Magasin Coop		417,18	\$
209	Alliance Coop	3	495,86	\$
210	Beauce Auto Accessoires		51,78	\$
211	M.R.C. Robert-Cliche		459,00	\$
212	Centre Electrique de Beauce		463,99	\$
213	Lou-tec		59,08	\$
214	Jacques Bolduc		15,00	\$

ADOPTE

30-99

**LEVÉE DE LA SEANCE**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la séance est levée.

ADOPTE

**LE MAIRE**

**LE SECRETAIRE-TRESORIER**

**JEAN-PAUL BERNARD**

**MARC BELANGER**